

1. Organisateur

La Comblorane est organisée par l'Office de Tourisme de Combloux, association loi 1901 (parution au journal officiel le 20 juin 1929 sous le n° 149 / 29) domiciliée au 49 chemin des Passerands - BP 38 - 74920 COMBLOUX.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site www.lacomblorane.com, par mail sur lacomblorane@combloux.com ou par téléphone au 04.50.58.60.49.

2. Dates, horaires et circuits

La Comblorane a lieu les 06 et 07 juin 2020 à Combloux. Elle est composée de plusieurs courses, dont les départs seront donnés depuis le plan d'eau biotope. Un briefing aura lieu 10mn avant le départ de chaque course :

- **La XL, un trail de 38km, dimanche 07 juin 2020.** Un parcours technique constitué principalement de sentiers, avec un dénivelé positif de 2.687m et plusieurs ravitaillements prévus le long du tracé. Le départ sera donné le dimanche 07 juin à 07h00, au plan d'eau biotope à Combloux. La course est limitée à 300 participants.
- **La L, un trail de 25km, dimanche 07 juin 2020.** Circuit constitué principalement de sentiers, avec un dénivelé positif de 1.588m, et plusieurs ravitaillements prévus le long du parcours. Le départ sera donné le dimanche 07 juin à 08h30. La course est limitée à 300 participants.
- **La M, un trail de 7km, samedi 07 juin 2020.** Circuit simple entre routes et sentiers, avec un dénivelé positif de 246m. Le départ sera donné le samedi 08 juin à 18h30, au plan d'eau biotope à Combloux. La course est limitée à 200 participants.
- **La S, une randonnée gourmande de 12km, dimanche 07 juin 2020.** Randonnée nature et gourmande entre route et sentiers, avec un dénivelé positif de 600m. Le départ sera donné dimanche 07 juin à 10h00, au plan d'eau biotope à Combloux. Buffet accessible aux participants sur le parcours. La course est limitée à 300 participants
- **La Family Race, samedi 06 juin 2020.** Parcours d'obstacles autour du plan d'eau biotope à Combloux. Le départ sera donné le samedi 06 juin 2020 à 14h00 et échelonné sur plusieurs heures.

3. Conditions de participation

La participation aux différentes courses est conditionnée selon les critères suivants :

a. Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent au minimum être :

- **Pour la course XL**, de la catégorie Espoir (né en 2000 ou avant),
- **Pour la course L**, de la catégorie Junior (né en 2002 ou avant),
- **Pour le trail M**, de la catégorie Cadet (né en 2004 ou avant),
- **Pour la randonnée S**, pas de catégorie minimum requise, les mineurs devront être accompagnés d'adultes,
- **Pour la Family Race**, pas de catégorie minimum requise, les mineurs devront être accompagnés d'adultes.

b. Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition (courses **XL**, **L** et **M**) est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence FFA** : licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir »
- Soit d'une **licence FFCO, FFPM, ou FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ou du **sport en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'Organisateur conservera, sans durée définie, la trace de la licence présentée, ou la copie du certificat.

L'un de ces documents devra être joint soit :

- Lors de l'inscription sur le site internet (www.lacomblorane.com),
- Directement à l'Office de Tourisme,

- Lors du retrait des dossards.

Si le document est manquant lors du retrait des dossards, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

c. Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, à fournir lors de l'inscription ou à défaut, lors du retrait des dossards. Un modèle d'autorisation parentale peut être fourni par l'organisateur, il faut adresser au préalable une demande de modèle sur lacomblorane@combloux.com.

4. Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 20 janvier 2020 au jeudi 04 juin 2020 (**sauf Family Race**) :

- Sur le site internet www.lacomblorane.com. Les frais d'inscriptions internet sont pris en charge par l'organisateur,
- Par voie postale, en envoyant votre dossier complet (bulletin d'inscription dûment rempli, règlement par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme de Combloux, ainsi qu'une copie de votre licence ou certificat médical en cours de validité), à l'adresse suivante : Office de Tourisme – 49 chemin des Passerands – BP 38 – 74920 COMBLOUX,
- En direct auprès de l'accueil de l'Office de Tourisme.

Il sera possible de s'inscrire sur place :

- Samedi 06 juin 2020, de 14h00 à 17h00 pour les participants aux trails **M**, **L** et **XL**, la **randonnée gourmande S** et **la Family Race**.
- Dimanche 07 juin 2020, de 08h00 à 09h00 pour les participants au **trail L** et la **randonnée gourmande S**.

a. Prix et augmentation de tarifs

Le droit d'inscription est fixé comme suit, selon les courses :

- **La XL** : 30€ du 20 janvier au 06 mai 2020 – 35€ pour une inscription à partir du 07 mai 2020 et 40€ sur place la veille de la course,
- **La L** : 20€ du 20 janvier au 06 mai 2020 – 25€ pour une inscription à partir du 07 mai 2020 et 30€ sur place la veille de la course,

- **La M** : 10€ du 20 janvier au 06 mai 2020 – 15€ pour une inscription à partir du 07 mai 2020 et 20€ sur place la veille de la course,
- **La S** : 16€ du 20 janvier au 06 mai 2020 – 21€ pour une inscription à partir du 07 mai 2020 et sur place la veille ou le jour de l'événement.
- **La Family Race** : paiement sur place à hauteur de 5€ par groupe (minimum 2 personnes, maximum 5 personnes). L'accès à cette course sera offert aux participants s'ils viennent déguisés (minimum 3 accessoires de déguisement par personne),

Le montant payé correspond au droit à participer à la course, à l'accès aux ravitaillements selon les profils des parcours, au repas d'après course ainsi qu'au cadeau participant.

b. Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

c. Rétraction :

Il est possible de se rétracter jusqu'au vendredi 29 mai 2020, pour raisons médicales, sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement se fera à hauteur de la somme payée lors de l'inscription moins 1€ (frais d'inscription).

d. Retrait des dossards :

Il sera possible de retirer son dossard comme suit :

- Le vendredi 05 juin de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, à l'Office de Tourisme de Combloux pour les courses **XL**, **L** et **M** ainsi que pour la **randonnée gourmande S**.
- Le samedi 06 juin, de 14h00 à 18h00, au village de la Comblorane, au plan d'eau biotope, pour les courses **XL**, **L** et **M** ainsi que pour la **randonnée gourmande S** et la **Family Race**.
- Le dimanche 07 juin, pour la course **XL** de 06h00 à 06h45, pour la **L**, de 07h00 à 08h15, et pour la **randonnée gourmande S**, de 09h00 à 09h45.

5. Assurance :

N° du contrat : RC1400032 - Assurance ALBINGIA à Levallois Perret.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, et une assurance R.C. participants.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance dommage corporel individuelle s'ils ne sont pas assurés par une licence sportive.

6. Règles Sportives :

a. Bâtons

L'utilisation des bâtons télescopiques est autorisée.

b. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par l'organisme professionnel L-Chrono, sauf pour la **randonnée gourmande S** qui n'est pas chronométrée.

c. Matériel obligatoire

Pour le trail XL :

- Gobelet
- Réserve d'eau (0.5L)
- Couverture de survie
- Sifflet
- Téléphone portable

Pour les autres trails **L**, **M** et randonnée **S** : des bidons d'eau seront mis à disposition pour les coureurs qui souhaitent remplir leur propre gourde aux différents ravitaillements. Les coureurs devront avoir un bidon, une gourde, ou un gobelet réutilisable. L'organisation ne fournit pas de gobelet jetable.

7. Classements, récompenses et après-courses :

a. Classements

Pour les trails **XL**, **L** et **M** : classement au scratch homme et femme. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course. Pas de classement pour la **randonnée gourmande S**.

Des contrôles seront effectués sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Les résultats seront publiés sur le site internet www.lacomblorane.com et sur la page Facebook « La Comblorane ».

b. Récompenses et tirages au sort

Les récompenses seront remises au théâtre de verdure du plan d'eau après chaque course chronométrée. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront remis dans le tirage au sort.

Tirage au sort pour tous les participants à l'arrivée de la course et pendant la remise des prix.

c. Après-courses

Repas à partir de 19h00 le samedi 06 juin et de 12h00 le dimanche 07 juin, pour tous les concurrents, sur le théâtre de verdure du plan d'eau biotope. Buvette payante en sus.

Possibilité d'acheter un repas supplémentaire, notamment pour les accompagnants, sur place auprès du stand repas à partir de 12h00.

Sanitaires avec douches accessibles au plan d'eau.

8. Sécurité et soins :

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à :

- Respecter les règles de course données lors du départ,
- Suivre le balisage (marquage au sol, flèches, rubalise...),
- Ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours sauf lieux prévus à cet effet,
- Prévenir signaleurs/bénévoles en cas du moindre souci (malaise...),

- Porter assistance à cas d'accident d'un autre concurrent, jusqu'à l'arrivée des secours.

La gendarmerie de Megève, le SAMU de Sallanches et les Pompiers de Combloux seront informés de l'organisation de la course.

Les secours prévus sur place disposeront d'une liaison radio entre eux et avec le responsable de la course. Les bénévoles assurant la fermeture de la course ainsi que ceux placés sur les ravitaillements seront également équipés de radio en liaison avec le PC course.

Des signaleurs seront positionnés aux intersections ou traversées de route. Ils seront également en possession du N° de téléphone du PC. Les bénévoles seront sensibilisés sur les secours. Les signaleurs seront équipés d'un gilet jaune et d'un panneau de signalisation.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour la sécurité des concurrents.

En cas d'abandon : Sauf blessure, un concurrent ne doit pas abandonner en dehors d'un poste de ravitaillement. Il doit prévenir, via l'aide des bénévoles ou signaleurs, le chef de poste qui invalide son dossard. Tout concurrent qui abandonne à la suite d'une blessure hors d'un ravitaillement doit le signaler soit auprès de la personne qui ferme la course, ou par téléphone au PC course.

Rapatriement : En cas d'abandon ou de mise hors course, le rapatriement des concurrents se fera, en liaison avec le chef de poste du ravitaillement ou le responsable de course, par leurs propres moyens lorsque leur état de santé ne nécessite pas l'intervention des secours, ou par l'organisateur qui mettra en œuvre les secours nécessaires.

9. Droit à l'image :

Du fait de son engagement à la Comblorane, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

10. Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Le remboursement des inscriptions sera donc réalisé. Une retenue d'un pourcentage du montant sera effectuée afin de couvrir les frais engagés par l'association organisatrice.

11. Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Bonne course à toutes et à tous !

L'organisation